
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 octobre 2017 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs
M. Claude Dubois, directeur – Travaux publics
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 07.

CA17 22 0367

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'ajouter les items suivants à l'ordre du jour :

- 10.13. Motion appuyant le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (CÉDA) pour le financement du Programme réussir l'intégration (PRINT)
- 20.15 - Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 15 940,11 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1177321010)
- 40.28 - Ordonnance autorisant la gratuité de l'occupation du domaine public dans le cadre de l'exposition temporaire de l'œuvre « L'éléphant spatial » de Salvador Dali, au parc des Meubliers (dossier 1176908004)

Et d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.02

CA17 22 0368**Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 5 septembre 2017, à 19 h, le 21 septembre 2017, à 18 h, à 18 h 30 et à 19 h**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances tenues le 5 septembre 2017, à 19 h, le 21 septembre 2017, à 18 h, à 18 h 30 et à 19 h soient approuvés tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

10.04 - Période de commentaires des élus**Le maire Benoît Dorais aborde les sujets suivants :**

Dernière séance du mandat 2013-2017 : sentiment du travail accompli – Équipe divisée devenue unie – Intérêts des citoyens priment – Volonté de rendre l'organisation plus performante – Investissements dans les infrastructures, les parcs, les bâtiments – Contrôle des coûts et limite de la hausse de la taxe locale au niveau de l'inflation – Équipe accessible et dévouée – Engagements réalisés – Révision de la structure administrative pour être plus performante – Planification du secteur Turcot et du nord de Pointe-Saint-Charles prises en compte dans le budget – Mise en place de grands plans : plan de développement social, plan de développement durable.

La conseillère Sophie Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Dossiers en 12.01 et 12.02 : plan local de développement durable et planification du nord de Pointe-Saint-Charles – Réalisation d'engagements pris il y a 4 ans avec une concertation de la population.
2. Encadrement du développement immobilier : remerciements à la conseillère Sigouin pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme.
3. Orientations en développement durable : mise en place de la collecte des résidus alimentaires.
4. Plusieurs enjeux en développement social ; milieu communautaire dynamique, grand travail de concertation.

Le conseiller Alain Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Expérience enrichissante au service des citoyens.
2. Dossier en 20.11 : activités hivernales au parc Ignace-Bourget – prix modulés – le parc va devenir le pôle sportif de l'hiver – première activité de ce genre à Montréal.
3. Dossier en 20.03 : révision du Plan directeur des parcs – permettre de revoir les futurs investissements dans les parcs.
4. Cycloviva : très belle réalisation – événement inscrit dans la plateforme montréalaise.
5. Course populaire au parc Angrignon : cinquième édition – plus de 500 participants.

La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Plusieurs réalisations : réalisation des cafés-citoyens dans Saint-Paul-Émard – mise en place des bornes d'affichage communautaire pour les organismes.
2. Attrait de l'arrondissement : transformation de la population et du paysage s'accompagnent d'une hausse de la valeur foncière et de la disparition du patrimoine – mesures ont dû être posées comme la réglementation du patrimoine.
3. Dossier en 20.14 : sécurisation de l'intersection Jolicoeur-Laurendeau.
4. Dossier en 20.02 : aménagement du parvis De Biencourt : phase finale du concours.
5. Dossier en 20.06 : bonification du parc patrimonial Saint-Henri dans le cadre du 375^{ème} anniversaire de Montréal.

Le conseiller Craig Sauvé aborde les sujets suivants :

Conseiller d'un district composé de quatre quartiers historiques, Saint-Henri, Griffintown, Pointe-Saint-Charles et la Petite-Bourgogne, qui forment une communauté.

Gros dossiers de travail : projet Turcot, le pont Champlain.

Beaucoup de projets à venir : développement Bridge – Wellington, REM.

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Madame Carole Paris : bruit des camions au Super C du marché Atwater

Madame explique que la Ville est déjà intervenue, en raison du bruit en 2015 et que la situation s'était améliorée. En 2017, elle constate que le bruit est plus récurrent le matin, dès 5 h, et le soir, après 21 h. Elle précise qu'en hiver le déneigement a lieu vers 1 h du matin. Elle demande de trouver une solution pour régler le problème. Elle voudrait savoir s'il est possible d'interdire l'accès aux camions pendant les heures interdites.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : contacter la citoyenne pour l'informer des démarches entreprises avec le Super C.

Madame Marie-Lucie Roy : voie de service sur Wellington

Madame représente plusieurs commerces de la rue Wellington qui sont inquiets de l'implantation d'une voie réservée pour les autobus sur le côté nord de la rue Wellington. Madame souhaite savoir pourquoi la voie va être implantée alors que l'arrondissement a pu intervenir en mai dernier pour interrompre le projet et permettre l'installation de la terrasse du commerce Chez Dallaire. Madame souhaite aussi savoir si les autobus vont desservir l'île de Montréal ou les citoyens de la rive sud.

Le maire Dorais et le conseiller Sauvé répondent.

Question répondue sur place.

Monsieur Alain Goyette : usine Thermetco et construction de la rue Basin

Monsieur explique que l'usine pollue et que le niveau de bruit dépasse les 50 dBA la nuit. Monsieur souhaite savoir si des actions vont être mises en place pour contrer le bruit et la pollution.

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

Monsieur explique que l'asphaltage de la rue Basin n'est pas encore réalisé qui entraîne beaucoup de poussière.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'arrondissement : contacter le citoyen pour l'informer de la date prévue du début des travaux.

CA17 22 0370

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Madame Brigitte Dumas : dérogation pour l'installation de thermopompes

Madame explique qu'il y a du bruit sur la rue William et qu'il est impossible d'avoir l'air climatisé dans son immeuble en raison d'une modification réglementaire. Elle souhaite savoir pourquoi des nouveaux immeubles de coopératives sont autorisés sans air climatisé.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : contacter la citoyenne pour l'informer des travaux correctifs à prévoir pour le bruit.

Monsieur Ron Diamond : lumière au coin des rues De Courcelle et Saint-Jacques

Monsieur voudrait savoir pourquoi la signalisation au coin des rues De Courcelle et Saint-Jacques a été modifiée. Il trouve que l'intersection est devenue plus dangereuse et qu'il y a plus de congestion qu'avant.

Dépôt d'un document

Le maire Dorais et le conseiller Sauvé répondent.

Question répondue sur place.

Monsieur Luc David : nettoyage du viaduc des rues Notre-Dame et Sainte-Marguerite

Monsieur explique que le terrain appartient au CN et que la réglementation municipale fait en sorte que l'arrondissement a la responsabilité de nettoyer un terrain riverain laissé à l'abandon. Monsieur explique qu'un débroussaillage annuel améliorerait la sécurité des passants et aiderait à prévenir le crime.

Dépôt d'un document

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction des travaux publics : appeler le citoyen pour planifier une rencontre.

Madame Francine Barakatt : bruit dans le stationnement privé de deux restaurants

Madame représente une vingtaine de citoyens du secteur concerné. Elle explique que les restaurateurs laissent leurs clients utiliser la cour arrière depuis 3 ans. Le bruit commence dès 7 h du matin jusqu'à 3 h du matin. La police a été appelée plusieurs fois mais la situation n'a pas changée. Madame a aussi fait des plaintes à l'arrondissement. Elle souhaite savoir si l'arrondissement est au courant de la situation.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : contacter le SPVM pour planifier des actions concertées et assurer le suivi avec la citoyenne.

Monsieur Jan Siedlikowski : bruit et achalandage du restaurant Le Bon Vivant et du café Lili et Oli

Monsieur explique qu'il y a du bruit le jour avec le café et le soir avec le restaurant. Il a plusieurs fois contacté l'inspecteur de l'arrondissement et la police mais la situation n'a pas évoluée. Monsieur souhaite savoir quelles démarches vont être entreprises pour réduire le bruit, le soir.

Dépôt d'un document

Le maire Dorais, le directeur Villeneuve et le commandant Parent répondent.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : contacter le SPVM pour planifier des actions concertées et assurer le suivi avec le citoyen.

CA17 22 0369

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'ajouter l'item suivant à l'ordre du jour :

- 10.14. Motion demandant à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine d'installer des arrêts obligatoires à différentes intersections de l'arrondissement.

Et d'adopter l'ordre du jour avec la modification proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.05 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.06 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de septembre.

10.07 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Aucun calendrier

10.08 - Commentaires du public - Demande de dérogations mineures relatives à la construction d'un triplex au 5654, boulevard Monk et ayant pour objet de déroger au taux d'implantation maximal de 70 % et à une condition à l'émission d'un permis de construction (dossier en 40.01)

Le demandeur explique qu'à l'achat de l'immeuble le taux d'implantation était de 85 %. Il explique que la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine préconise un taux de 80 % mais il a besoin d'un taux minimum d'implantation de 83,8 % sinon l'immeuble ne sera pas aligné. De plus, avec un taux d'implantation de 80 %, il aura plus de difficultés à financer son projet.

Le maire Dorais et la conseillère Sigouin répondent.

10.09 - Commentaires du public - Demande de dérogations mineures relatives à la construction d'un bâtiment au 1220, rue Notre-Dame Ouest afin de déroger à la hauteur minimale de 16 mètres et au recul de la façade de 2,5 mètres (dossier en 40.02)

Aucun commentaire

10.10 - Commentaires du public - Demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » pour une partie du bâtiment situé au 1501, rue Saint-Patrick (dossier en 40.03)

Aucun commentaire

La conseillère Sigouin quitte son siège à 21 h 23.

CA17 22 0371**Motion demandant à la tenue d'une consultation pour la planification des abords de la future Station REM du Bassin Peel**

Attendu le déploiement à venir du Réseau Électrique Métropolitain (REM) de la Caisse de dépôts et de placements (CDPQ) Infra ;

Attendu que l'arrêt du REM prévu au Bassin Peel prévoit une sortie au nord, dans Griffintown, et au sud, dans Pointe-Saint-Charles ;

Attendu la démarche de planification du secteur du Havre en cours depuis 2014 par la Direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal ;

Attendu que ni la Ville de Montréal ni la CDPQ Infra n'a encore tenu de séance de consultation sur la planification des abords de la future station ;

Attendu que l'arrondissement adopte le 3 octobre 2017 le Plan d'intervention spécifique sur Pointe-Saint-Charles Nord, issu de mois de consultations avec la population, et regroupant les orientations en aménagement du territoire et en investissement de l'arrondissement pour le secteur ;

Attendu que le Plan d'intervention spécifique prévoit une consolidation de la zone d'emploi au nord de la rue Wellington et à l'est de la rue Montmorency, combiné à des mesures pour favoriser la création d'emplois locaux ;

Attendu que l'arrivée de la station du REM aura un impact économique majeur sur le futur de Pointe-Saint-Charles ;

Attendu que la nouvelle station de REM demandera une nouvelle coordination de l'ensemble de l'offre de transport en commun dans le secteur ;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest demande à la Ville de Montréal, à la CDPQ Infra et à la STM de tenir une consultation publique sur l'aménagement des abords de la station du Bassin Peel du REM afin que les citoyens de Pointe-Saint-Charles et de Griffintown puissent s'exprimer et ainsi faire en sorte que la venue de la station contribue au développement du quartier en accord avec les aspirations de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.12

La conseillère Sigouin reprend son siège à 21 h 31.

CA17 22 0372**Motion appuyant le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (CÉDA) pour le financement du Programme réussir l'intégration (PRINT)**

Attendu que la diversité sur le territoire du Sud-Ouest est une importante réalité, avec un citoyen sur quatre (24 %) issu de l'immigration;

Attendu que le 9 septembre dernier, à l'initiative des membres du conseil d'arrondissement, les élus de tous les paliers de gouvernement présents sur le territoire du Sud-Ouest ont signé la Déclaration sur la diversité du Sud-Ouest s'engageant ainsi à reconnaître et à valoriser l'apport de chaque citoyen;

Attendu que le CÉDA dessert la population du Sud-Ouest depuis plus de 40 ans;

Attendu qu'on y propose un important volet de soutien aux personnes immigrantes - ateliers et activités d'ordre social, conseils juridiques, soutien à l'intégration, etc.;

Attendu que le CÉDA s'est vu confié ces 20 dernières années plusieurs mandats d'aide à l'intégration par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) tels que la francisation, le jumelage interculturel, le programme de rapprochement interculturel et la régionalisation;

Attendu qu'à ce jour, aucune communication officielle n'avait été acheminée au CÉDA lui indiquant la fin du partenariat CÉDA-MIDI dans le cadre du PRINT

Attendu que le CÉDA figure toujours sous la rubrique Accueil, renseignements, référence du site Internet du MIDI, à la section services offerts par les partenaires;

Attendu que l'ensemble du Programme réussir l'intégration (PRINT) a été offert par le CÉDA pour la période 2016-2017 et ce à même les fonds de l'organisme, occasionnant un manque à gagner de 126 000 \$ causant un préjudice à l'organisme;

Attendu que cette situation est également source de grande inquiétude chez les personnes immigrantes qui utilisent les services ou qui fréquentent de façon assidue le CÉDA.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest :

- Réitère son appui au CÉDA;
- Déclare son inquiétude face à la perspective de perdre les services et l'expertise en matière d'immigration de l'équipe du CÉDA;
- Refuse toutes pertes de service les pour les personnes immigrantes sur son territoire;
- Demande à la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) que le montant de la subvention PRINT pour la période 2016-2017 soit versé à l'organisme pour le travail accompli et que soit reconduit le financement du PRINT pour 2017-2018;
- Demande que les autorités du MIDI rencontrent l'organisme afin de clarifier la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.13

CA17 22 0373

Motion demandant à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine d'installer des arrêts obligatoires à différentes intersections de l'arrondissement

Considérant la volonté du conseil d'arrondissement, appuyé de nombreuses demandes citoyennes, d'implanter des mesures d'apaisement de la circulation dans l'arrondissement, notamment l'ajout d'arrêts obligatoires, afin d'augmenter la sécurité de tous;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De demander à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine d'installer des arrêts obligatoires aux intersections suivantes :

- Rue Notre-Dame, coin de la rue Richmond
- Rue Richmond, coin de l'avenue Lionel-Groulx
- Boulevard Georges-Vanier, coin de la rue Coursol (avec l'abolition de la traverse jaune)
- Rue Vinet, coin de la rue Coursol
- Rue Notre Dame, coin de la rue du Dominion
- Rue Workman, coin de la rue du Dominion
- Rue Delisle, coin de la rue du Dominion
- Rue Quesnel, coin de la rue du Dominion
- Rue Sainte-Émilie, coin de la rue Saint-Philippe
- Rue Sainte-Émilie, coin de la rue Sainte Marguerite
- Rue Sainte-Émilie, coin de la rue Beaudoin
- Rue Murray, coin de la rue William
- Rue Laprairie, coin de la rue Chateauguay
- Rue Frank-Selke, coin de la rue Charon
- Rue Eadie, coin de la rue Galt
- Rue Hadley, coin de la rue Holy Cross
- Rue Hadley, coin de l'avenue Émard

- Rue Hadley, coin de l'avenue Egan
- Rue Hadley, coin de la rue D'Arcy-McGee
- Rue Jacques-Hertel, coin de la rue Beaulieu
- Rue du Centre, coin de la rue De Montmorency
- Rue du Centre, coin de la rue De Condé
- Boulevard des Trinitaires, coin de la rue Dumas
- Boulevard des Trinitaires, coin de la rue Jogues
- Boulevard des Trinitaires, coin de l'avenue Lamont

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.14

CA17 22 0374

Adoption du Plan local de développement durable 2017-2020 (dossier 1176836005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'adopter le plan local de développement durable 2017-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1176836005

CA17 22 0375

Adoption du Plan d'intervention spécifique du secteur du nord de Pointe-Saint-Charles (dossier 1177605003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Plan d'intervention spécifique au secteur de Pointe-Saint-Charles Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.02 1177605003

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA17 22 0376

Octroi d'un contrat à 9216-1686 Québec inc., pour un montant de 144 868,50 \$ et à Remorquage centre-ville inc., pour un montant de 62 086,50 \$, pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard (dossier 1172892002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense 206 955 \$ pour le service de remorquage lors des opérations de déneigement de la saison hivernales 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à 9216-1686 Québec inc. pour un montant de 144 868,50 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

D'octroyer le contrat à Remorquage centre-ville inc. pour un montant de 62 086,50 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.01 1172892002

CA17 22 0377

Autorisation d'une dépense maximale de 148 673,61 \$ et octroi d'un contrat de services professionnels à l'équipe regroupant les firmes Mousse Architecture de Paysage, Collectif Escargo, Gravitaire et Rose Architecture, lauréats du concours de design pluridisciplinaire pour l'aménagement, la conception et la construction de l'aménagement du Parvis De Biencourt au montant de 138 947,29 \$ (dossier 1174334004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 148 673,61 \$ pour la conception et la construction de l'aménagement du Parvis De Biencourt;

D'octroyer un contrat de services professionnels à l'équipe regroupant les firmes Mousse Architecture de Paysage, Collectif Escargo, Gravitaire et Rose Architecture, lauréats du concours de design pluridisciplinaire, au montant de 138 947, 29 \$ payable en 6 versements, soit un 1^{er} versement de 13 547,35 \$ à la remise du concept post concours, un 2^{ème} versement de 27 094,72 \$ à la remise du dossier préliminaire, un 3^{ème} versement de 45 157,87 \$ à la remise du dossier définitif, un 4^{ème} versement de 4 515,79 \$ au lancement de l'appel d'offre, un 5^{ème} versement de 46 199,98 \$ à la fin de la surveillance de chantier et un 6^{ème} versement de 2 431,57 \$ à la remise des plans Tel que construit;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.02 1174334004

CA17 22 0378

Octroi d'un contrat au montant de 65 871,76 \$ à la firme AECOM Consultants inc. pour la mise à jour du Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement (dossier 1170511004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 65 871,76 \$ pour la réalisation de la mise à jour du Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement;

D'octroyer à cette fin, un contrat de services professionnels de 65 871,76 \$ à AECOM Consultants inc., payable en 3 versements, soit un 1^{er} versement de 16 467,94 \$ au début du mandat, un 2^e versement de 26 348,70 \$ suite au dépôt du portrait et de l'analyse des besoins et un 3^e versement de 23 055,12 \$ suite à l'acceptation par l'arrondissement du rapport final, conformément aux documents d'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.03 1170511004

CA17 22 0379

Octroi d'un contrat à la firme Groupe Rousseau-Lefebvre, au montant de 40 241,25 \$, pour l'élaboration d'esquisses préliminaires d'aménagement pour les terrains aux abords de l'autoroute 15 (dossier 1177790001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 40 241,25 \$ pour l'élaboration d'esquisses préliminaires d'aménagement pour les terrains aux abords de l'autoroute 15;

D'octroyer un contrat de services professionnels de 40 241,25 \$ au Groupe Rousseau-Lefebvre, payable en 3 versements, soit un 1^{er} versement de 10 060,31 \$ au début du mandat, un 2^{ème} versement de 16 096,50 \$ suite au dépôt des scénarios d'aménagement et un 3^{ème} versement de 14 084,44 \$ suite à l'acceptation par l'arrondissement du rapport final, conformément aux documents d'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre dans le cadre de l'entente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1177790001

CA17 22 0380

Autorisation d'une dépense maximale de 325 068,45\$ et octroi d'un contrat à la firme Cimaise inc. au montant de 283 068,45 \$, pour des services professionnels en architecture et ingénierie requis pour la réalisation du projet de remplacement des installations aquatiques et du pavillon des baigneurs de la piscine extérieure Sir-George-Étienne-Cartier (284) (dossier 1173398003)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 325 068,45 \$ pour des services professionnels en architecture et ingénierie requis pour la réalisation du projet de remplacement des installations aquatiques et du pavillon des baigneurs de la piscine extérieure Sir-George-Étienne-Cartier (284), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Cimaise inc., pour un montant de 283 068,45 \$, conformément aux documents d'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1173398003

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

CA17 22 0381

Autorisation d'une dépense maximale de 164 261,35 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Paysagiste Promovert inc. au montant de 132 171,35 \$ pour la restauration du bassin de la fontaine, le remplacement de mobilier de parc, l'ajout de sections de clôture ornementale et la réalisation de nouveaux lits de plantation dans le parc Saint-Henri (dossier 1176427003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 164 261,35 \$ pour la restauration du bassin de la fontaine, le remplacement de mobilier de parc, l'ajout de sections de clôture ornementale et la réalisation de nouveaux lits de plantation dans le parc Saint-Henri, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à l'entreprise Paysagiste Promovert inc, pour le montant de 132 171,35 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de concertation des arrondissements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1176427003

CA17 22 0382

Autorisation d'une dépense maximale de 40 000 \$ et octroi d'un contrat à Néolect inc. au montant de 37 852,71 \$ pour la fourniture et l'installation de deux lampadaires sur la rue Séverin-Lachapelle (dossier 1173261005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 40 000 \$ pour la fourniture et l'installation de deux lampadaires sur la rue Séverin-Lachapelle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer à cette fin le contrat à Néolect inc., au montant de 37 852,71 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la mise en valeur du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1173261005

CA17 22 0383

Addenda - Reconduction du contrat octroyé à l'organisme sans but lucratif Pépinières & collaborateurs, pour le mois d'octobre 2017, dans le cadre du projet de piétonisation partielle de la rue Saint-Ambroise au montant de 2 299,50 \$ portant la valeur totale du contrat à 144 667,99 \$ (dossier 1177010003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 2 299,50 \$ majorant ainsi le montant total du mandat de services professionnels pour l'occupation transitoire du projet de piétonisation partielle de la rue Saint-Ambroise à 144 664,99 \$;

De reconduire la convention de services professionnels avec l'organisme Pépinière & collaborateurs pour le mois d'octobre 2017;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.08 1177010003

CA17 22 0384

Approbation d'une convention et octroi d'un soutien financier de 3 800 \$ au Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique inc. (CRCS) afin de lancer le projet d'animation de parc intitulé « Rendez-vous au parc Louis-Cyr cet Hiver » pour la période du 12 janvier au 18 mars 2018 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) (dossier 1175111015)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier de 3 800 \$ au Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique afin de mettre sur pied le projet « Rendez-vous au parc Louis Cyr cet hiver » pour la période du 12 janvier au 18 mars 2018 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.09 1175111015

CA17 22 0385

Approbation d'une convention et octroi d'une subvention de 80 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour réaliser un projet de mise en lumière sur la rue Notre-Dame Ouest, entre la rue de la Montagne et l'avenue Atwater (dossier 1177553004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

D'octroyer une contribution financière de 80 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal, payable en un seul versement, afin de permettre la mise en lumière de la rue Notre-Dame Ouest, entre la rue de la Montagne et l'avenue Atwater;

D'autoriser la réduction totale des frais exigibles pour l'occupation du domaine public à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal lors de l'installation et le démantèlement des lumières pour l'année 2017-2018;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.10 1177553004

CA17 22 0386

Approbation d'une convention d'une durée de 3 ans et octroi d'une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2017 à l'organisme La pente à neige pour le projet au parc Ignace-Bourget (dossier 1176748008)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et La pente à neige, pour une durée de 3 ans, se terminant le 15 mai 2020, pour le projet au parc Ignace-Bourget;

D'octroyer à cet organisme une contribution financière de 25 000 \$ pour 2017, payable en un seul versement, dans les 30 jours suivant la signature de la convention;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1176748008

CA17 22 0387

Réaffectation d'un montant de 1 794 000 \$ affecté aux immobilisations lors de la planification du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 (dossier 1175170005)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De réaffecter un montant de 1 794 000 \$ affecté à la réfection du bassin et de la filtration de la piscine Ignace-Bourget lors de la planification du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, à l'acquisition de terrains pour l'habitation afin de répondre aux besoins communautaires pour un montant de 1 500 000 \$, à l'investissement dans les parcs (Plan directeur / PDUES Turcot) pour un montant de 194 000 \$, à la réserve d'autres fins pour le financement des contributions financière des élus pour un montant de 25 000 \$, et à la réserve libre pour un montant de 75 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1175170005

Il est proposé par le Maire Benoît Dorais, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.13 à 20.14 de l'ordre du jour.

CA17 22 0388

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution de 55 000 \$ à l'organisme sans but lucratif Village de Noël de Montréal pour l'organisation d'un marché de Noël au Marché Atwater et au Parc Garneau, en décembre 2017 et ordonnances autorisant la tenue de l'événement (dossier 1177010015)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « Village de Noël » les 7, 8, 9, 10, 15, 16 et 17 décembre 2017, à la Place du Marché et au parc Sainte Cunégonde, et les 9 et 16 décembre 2017 au parc Garneau;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA 11 22005, article 39);
- Règlement d'urbanisme pour l'installation de bannières (01-280, chapitre IV, article 531);

D'autoriser, conformément à l'article 52 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA17 22007), la réduction totale des frais exigibles pour l'émission des permis d'occupation du domaine public à l'organisme sans but lucratif Village de Noël de Montréal, dans le cadre de l'événement « Village de Noël »;

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif Village de Noël de Montréal pour l'organisation des marchés de Noël en décembre 2017;

D'octroyer une contribution maximale de 55 000\$ à l'organisme Village de Noël de Montréal payable en trois versements, soit un 1^{er} versement au montant maximal de 20 000 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la convention, un 2^{ème} versement au montant maximal de 25 000 \$, au plus tard le 5 décembre 2017 et un 3^{ème} versement au montant maximal de 10 000 \$, au plus tard le 20 décembre 2017;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1177010015

CA17 22 0389

Approbation d'une dépense maximale de 966 488,97 \$ et octroi d'un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. au montant de 936 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'intersection Jolicoeur-Laurendeau (dossier 1177208001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 996 488,97 \$ pour l'aménagement de l'intersection Jolicoeur - Laurendeau, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Les Entreprises Michaudville inc., au montant de 936 000 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée par le Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1177208001

CA17 22 0390

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 15 940,11 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1177321010)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 15 940,11 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Activités	Montants
Fondation des résidences Mance-Décary	Achat de 5 billets pour le 19 ^{ème} souper-spaghetti qui se tiendra le 18 novembre 2017	100 \$
Club de patinage Montréal-Gadbois	Augmentation du nombre de séances offertes au service d'école de patin	500 \$
RAPLIQ (Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec)	Achat d'un billet pour le vernissage-cocktail bénéfique qui se tiendra le 5 décembre 2017	100 \$
Chambre de commerce du Sud-Ouest de Montréal	Réalisation du gala Unio 2017	1000 \$
Bâtiment 7	Paieement de permis	8 140,11 \$
Centre Monseigneur-Pigeon	Organisation de la fête de l'Halloween 2017	300 \$
Âge d'or Saint-Zotique	Activités de Noël	200 \$
Âge d'or Saint-Jean-Bosco	Activités de Noël	200 \$
Âge d'or Saint-Henri	Activités de Noël	200 \$
Âge d'or Saint-Jean-de-Matha	Activités de Noël	200 \$
Âge d'or Saint-Paul	Activités de Noël	200 \$
Âge d'or Saint-Charles	Activités de Noël	200 \$
Âge d'or de l'Association Famiglie Calabresi	Activités de Noël	200 \$
Les amis J.H. Delisle	Activités de Noël	100 \$
Habitations Curé-Vianney-Savaria	Activités de Noël	100 \$
Habitations de l'Érablière	Activités de Noël	100 \$
Résidence Harmonie Côte-Saint-Paul	Activités de Noël	100 \$
Fondation Yves Phaneuf	Fête de Noël pour les personnes âgées	100 \$
Centre communautaire des femmes actives	Fête de Noël	100 \$
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	Paniers de Noël	100 \$
Station Familles	Fête de Noël	400 \$
Centre d'éducation des adultes (CEDA) de la Petite-Bourgogne	Fête de Noël	300 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Fête de Noël	100 \$
Famille en action	Fête de Noël	100 \$
Association des locataires de la Maison Des Fleurs	Fête de Noël	100 \$
Association des locataires de l'Habitation Tour Albert	Fête de Noël	100 \$
Comité de loisirs Carillon	Fête de Noël	100 \$
ACHIM	Marché de Noël	2 000 \$
Collectif Les Voix Insoumises	Murale dans Saint-Henri	500 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1177321010

CA17 22 0391

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 août 2017 (dossier 1177279016)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 août 2017, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1177279016

CA17 22 0392

Désignation du Gymnase Frank-Hanley au Centre Saint-Charles (dossier 1174334005)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De changer la désignation du gymnase du Centre Sainte-Charles, situé au 1055, rue d'Hibernia, pour le Gymnase Frank-Hanley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1174334005

CA17 22 0393

Dépôt de l'évolution budgétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest au 31 août 2017 (dossier 1175170006)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt des prévisions budgétaires de fin d'année, basées sur l'évolution des résultats au 31 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.03 1175170006

LE MAIRE SUSPEND LA SÉANCE À 21 H 42 POUR FINS DE DÉLIBÉRATIONS.

REPRISE DE LA SÉANCE À 21 H 54.

CA17 22 0394

Demande de dérogations mineures relatives au taux d'implantation et à une condition à l'émission d'un permis de construction pour le bâtiment sis au 5654, boulevard Monk (dossier 1176347027)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder des dérogations mineures relatives à la construction d'un triplex en front sur la rue Briand pour le bâtiment sis au 5654, boulevard Monk, ayant pour objet de déroger :

•À l'article 15 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) afin de permettre la construction d'un deuxième bâtiment sur le même lot;

•À l'article 49 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'autoriser un taux d'implantation maximal de 80%;

À la condition suivante :

•Respecter une distance minimale de 6 mètres entre les murs arrière des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1176347027

Le conseiller Sauvé reprend son siège à 21 h 55.

CA17 22 0395

Demande de dérogation mineure relative à la hauteur minimale du bâtiment et au retrait d'une partie de la façade pour l'immeuble situé au 1220, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1174334002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure à l'obligation de respecter la hauteur minimale prévue à l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), afin de permettre la construction d'une partie de bâtiment ayant une hauteur minimale de 10,6 mètres et à l'obligation de présenter les retraits prescrits à l'annexe H prévue à l'article 60.1 du même Règlement, afin de permettre un retrait de la façade de 1,6 mètres à un maximum de 12,5 mètres de hauteur pour une partie de la façade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1174334002

CA17 22 0396

Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), afin d'autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » pour une partie du bâtiment situé au 1501, rue Saint-Patrick (dossier 1174334001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), l'usage « débit de boissons alcooliques » et l'usage « restaurant » pour un local à l'intersection de la rue Montmorency et de l'emprise du canal de Lachine dans le bâtiment situé au 1501, rue Saint-Patrick, aux conditions suivantes :

• Que les usages conditionnels soient associés à l'usage « centre d'activités physiques » lors de l'émission du certificat d'autorisation d'usage;

- Qu'un traitement de sol, un mur ou un muret délimite du reste de l'espace la superficie utilisée par les usages conditionnels;
- Que la superficie d'un café-terrasse rattaché au « débit de boissons alcooliques » et au « restaurant » n'excède pas 100 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1174334001

CA17 22 0397

Avis de motion - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.04

CA17 22 0398

Avis de motion - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation

Le conseiller Alain Vaillancourt donne avis de motion qu'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.05

CA17 22 0399

Addenda - Adoption du second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement à certains usages et constructions (dossier 1176347025)

Considérant l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 août 2017;

Considérant la consultation publique du 13 septembre 2017.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement à certains usages et constructions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1176347025

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.08 de l'ordre du jour.

CA17 22 0400

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural des noyaux villageois de Saint-Henri (dossier 1177703004)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 août 2017;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 août 2017;

Considérant la consultation publique du 30 août 2017.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural des noyaux villageois de Saint-Henri, qu'il soit numéroté RCA17 22012 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1177703004

CA17 22 0401

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural des noyaux villageois de Saint-Henri (dossier 1177703003)

Considérant l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 août 2017;

Considérant la consultation publique du 30 août 2017;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de règlement n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural des noyaux villageois de Saint-Henri, qu'il soit numéroté 01-280-44 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1177703003

Il est proposé par le conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.09 à 40.13 de l'ordre du jour.

CA17 22 0402

Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur l'avenue Atwater, entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Antoine Ouest, du 6 octobre au 27 novembre 2017 (dossier 1177240001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution de travaux sur l'avenue Atwater, entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Antoine Ouest, du vendredi, 19 h, au lundi, 5 h, pour la période allant du 6 octobre au 27 novembre 2017.

En vertu du règlement suivant :

- Règlement sur le bruit ((R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1177240001

CA17 22 0403

Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur la rue Notre-Dame Ouest, entre le boulevard Angrignon et la limite Ouest du territoire du Sud-Ouest, du 9 octobre au 30 novembre 2017 (dossier 1177240002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution de travaux sur la rue Notre-Dame Ouest, entre le boulevard Angrignon et la limite Ouest du territoire du Sud-Ouest, du lundi au dimanche, de 21 h à 5 h, pour la période allant du 9 octobre au 30 novembre 2017.

En vertu du règlement suivant :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. chapitre B-3, article 20).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1177240002

CA17 22 0404

Ordonnance - Autorisation de réduction sur certains tarifs prévus au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA17 22007) pour les aînés (dossier 1170368006)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance afin d'accorder une réduction partielle ou totale de tarifs pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

En vertu du règlement suivant :

- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA17 22007, article 68).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1170368006

CA17 22 0405

Ordonnances autorisant la tenue de l'évènement « Fête des Voisins - Halloween », le 31 octobre 2017, de 16 h à 22 h, sur la rue Coursol, entre le boulevard Georges-Vanier et la rue du Dominion (dossier 1177654006)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'évènement « Fête des Voisins-Halloween » le 31 octobre 2017, de 16 h à 22 h, sur la rue Coursol, entre le boulevard Georges-Vanier et la rue du Dominion;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1177654006

CA17 22 0406

Ordonnance relative à la réalisation du programme « Nager pour survivre » dans les piscines de l'arrondissement, pour la période d'octobre 2017 à juin 2018 (dossier 1173872002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder une réduction totale du tarif visé à l'article 30 (1°)(c)(i) du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA17 22007) dans le cadre de la réalisation du programme « Nager pour survivre » par la Commission scolaire de Montréal et l'organisme Station Familles pour la période d'octobre 2017 à juin 2018;

D'édicter les ordonnances nécessaires afin de déroger au règlement suivant :

- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA17 22007, article 68).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1173872002

Il est proposé par le conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.14 à 40.15 de l'ordre du jour.

CA17 22 0407

Ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir une case de stationnement pour le bâtiment sis au 249-253, rue Beaudoin (dossier 1176347026)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance afin d'exempter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié), le propriétaire du bâtiment sis au 249, rue Beaudoin, de l'obligation de fournir une case de stationnement;

Et d'imputer la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1176347026

CA17 22 0408**Ordonnances - Événements publics (dossier 1176748007)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Zombie course / Frankitrouille	Parc Angrignon - site les étangs	29 octobre 2017 de 10 h à 12 h 30
Les emballés	Place du Bonheur-d'occasion	31 octobre 2017 de 17 h 30 à 19 h 30
Halloween SDC-Les Quartiers du Canal	Espace gazonné situé à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Charlevoix	31 octobre 2017 de 16 h à 21 h
Magie Polaire	Parc Garneau	26 novembre 2017 de 16 h 30 à 18 h 30

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1176748007

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

CA17 22 0409**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2669, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1174824021)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Nathan Schertzer, architecte, déposés et estampillés en date du 15 août 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2669, rue Notre-Dame ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1174824021

CA17 22 0410**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 615, rue Bourgeois (dossier 1173459025)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Guillaume Laverdure, architecte, déposés et estampillés en date du 1er septembre 2017, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 615, rue Bourgeoys.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1173459025

CA17 22 0411

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 1744, rue William (dossier 1173459026)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Tuxedo, déposés et estampillés en date du 14 septembre 2017, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 1744, rue William.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1173459026

CA17 22 0412

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 1220, rue Notre-Dame (ETS) (dossier 173459027)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Menkes Shooner Dagenais Létourneux, architectes, déposés et estampillés en date du 5 septembre 2017, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 1220, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1173459027

CA17 22 0413

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3731, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1173459017)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Architecture D3, architectes, déposés et estampillés en date du 21 septembre 2017 et les modifications en date du 29 septembre 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 3731, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.20 1173459017

CA17 22 0414

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 291, rue de la Montagne - ARBORA phase 2, bâtiment C (dossier 1173459021)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Provencher Roy, architectes, déposés et estampillés en date du 15 septembre 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis numéro 3001320995, permettant la transformation du bâtiment situé au 291, rue de la Montagne, Phase 2, bâtiment C de Arbora.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.21 1173459021

Il est proposé par le Maire Benoît Dorais, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.22 à 40.24 de l'ordre du jour.

CA17 22 0415

Demande au Service de la gestion et de la planification immobilière de versement dans le domaine public de la Ville du lot 4 140 516 du cadastre du Québec, à des fins de parc (dossier 1170511006)

Considérant l'occupation informelle du lieu;

Considérant les futurs aménagements du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports et l'accès à ceux-ci par le lot en objet.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De demander au Service de la gestion et de la planification immobilière le versement dans le domaine public du lot 4 140 516 (du cadastre du Québec) à des fins de parc et espace vert;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.22 1170511006

CA17 22 0416

Demande au Service de la gestion et de la planification immobilière de versement dans le domaine public de la Ville du lot 4 140 561 du cadastre du Québec, à des fins de parc (dossier 1170511005)

Considérant que des demandes citoyennes pour de l'agriculture urbaine ont été faites;

Considérant la localisation du terrain à proximité d'un parc;

Considérant l'enjeu de sécurité alimentaire du secteur;

Considérant la volonté politique de mettre de l'avant des actions concrètes en agriculture urbaine;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De demander au Service de la gestion et de la planification immobilière le versement dans le domaine public du lot 4 140 561 (du cadastre du Québec) à des fins de parc et espace vert;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.23 1170511005

CA17 22 0417

Demande au Service de la gestion et de la planification immobilière de versement dans le domaine public de la Ville des lots 4 145 335 et 4 140 653 du cadastre du Québec, à des fins de parc (dossier 1170511003)

Considérant que des travaux d'infrastructure sont planifiés sur le lot 4 145 335;

Considérant qu'un futur lien cyclable et piéton est planifié sur le lot 4 140 653;

Considérant que le versement au domaine public de ces lots permettra de formaliser les aménagements citoyens.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De demander au Service de la gestion et de la planification immobilière le versement dans le domaine public des lots 4 145 335 et 4 140 653 (du cadastre du Québec) à des fins de parcs et espaces verts;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des infrastructures, voirie et transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.24 1170511003

CA17 22 0418

Remplacement des lots 1 244 559 et 1 244 560 pour le lot proposé numéro 6 056 351 (cadastre du Québec) (dossier 1170397001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 11 200 \$ à des fins de parc, que le propriétaire des lots 1 244 559 et 1 244 560 (du cadastre du Québec) situé au 5731, rue Angers, doit transmettre à la Ville de Montréal en satisfaction de l'article 6 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et de l'article 3.1 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), équivalant à 10 % de la valeur réelle des lots 1 244 559 et 1 244 560;

Et d'imputer cette recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.25 1170397001

CA17 22 0419

Modification du sens de circulation de la rue Pierre-Héroux, entre le boulevard Monk et la rue Beaulieu (dossier 1174704004)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers l'est sur la rue Pierre-Héroux, entre le boulevard Monk et la rue Beaulieu;

De récupérer des panneaux de signalisation de sens unique vers l'ouest sur la rue Pierre-Héroux, entre le boulevard Monk et la rue Beaulieu;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.26 1174704004

CA17 22 0420

Ordonnance - Festival de Hockey de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1174629001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA17 22007, article 68) afin de permettre l'utilisation sans frais de la glace du complexe récréatif Gadbois, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, tous les vendredis à compter du 5 janvier 2018 dans le cadre de l'événement Festival de hockey des employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, jusqu'à leur participation au Festival des employés de la Ville de Montréal qui se tiendra en avril 2018 et dont les profits seront remis à un organisme qui vient en aide aux enfants. Le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.27 1174629001

CA17 22 0421

Ordonnance autorisant la gratuité de l'occupation du domaine public dans le cadre de l'exposition temporaire de l'oeuvre « L'éléphant spatial » de Salvador Dali, au parc des Meubliers (dossier 1176908004)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder une réduction totale du tarif visé à l'article 44 (1°)(a) du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA17 22007) dans le cadre de l'exposition de l'oeuvre « L'éléphant spatial » de Salvador Dali, au parc des Meubliers, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

En vertu du règlement suivant :

- Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Sud-Ouest (exercice financier 2017) (RCA17 22007, article 68)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.28 1176908004

CA17 22 0422

Désignation du maire d'arrondissement suppléant pour le mois de novembre 2017 (dossier 1177279017)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De désigner le conseiller Craig Sauvé comme maire d'arrondissement suppléant pour le mois de novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1177279017

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 22 h 04, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2017.

Initiales Daphné Claude